



Ouvrir un établissement de bains-douches

FICHE

Objectif : permettre à des personnes en situation de grande précarité de conserver une hygiène minimale afin de préserver leur santé et leur dignité, et faciliter leur (ré)insertion.

Principe : (re)mettre en activité un service public de bains-douches, gratuit (ou à très faible tarif) et accessible à tous, offrant aux individus dans le besoin la possibilité d'accéder à l'hygiène dans de bonnes conditions.

Population cible : les personnes marginalisées (sans domicile fixe ou en habitat précaire) ne disposant pas d'un accès courant à une salle d'eau et pouvant se trouver, du fait de contraintes de ressources et/ou d'accessibilité, dans une situation de précarité hygiénique marquée.

Postes de dépense :

- ◆ Construction, réhabilitation ou location de l'infrastructure d'accueil.
- ◆ Achat et entretien des équipements (douches, toilettes, machine à laver, sèche-cheveux, etc.).
- ◆ Salaires du personnel d'accueil.
- ◆ Paiement des fluides (eau, électricité) et des produits d'hygiène (savon, serviettes, etc.).

Avantages :

- ◆ Les interactions autour de l'hygiène peuvent faciliter la création de liens avec les individus marginalisés et permettre d'initier un accompagnement progressif vers des structures et des démarches de réinsertion.
- ◆ L'ouverture d'un service de bains-douches peut permettre la réhabilitation d'un bâtiment existant et contribuer à la valorisation du patrimoine local.

Points de vigilance :

- ◆ Les bains-douches peuvent offrir des conditions favorables à la prolifération de nombreux pathogènes (température élevée de l'eau, apports en nutriments, faible ventilation, zone de stagnation de l'eau, etc.), rendant nécessaires le contrôle du bon fonctionnement des équipements ainsi que la désinfection régulière des lieux.
- ◆ Les établissements de bains-douches sont généralement peu fréquentés par le public féminin.

Bonnes pratiques :

- ◆ Les structures d'accueil peuvent proposer aux usagers un ensemble de biens et services ayant trait à l'hygiène corporelle et vestimentaire : prêt de serviettes de toilettes, distribution de produits de première nécessité (savon, brosse à dent et dentifrice, protections menstruelles, couches, rasoir, etc.), mise à disposition de machines à laver et de sèche-linge, etc.
- ◆ Afin d'améliorer l'accessibilité des bains-douches, des espaces dédiés aux enfants en bas âge (avec baignoire et table à langer) ainsi que des créneaux d'ouverture en soirée (pour permettre aux travailleurs précaires d'utiliser les équipements) peuvent être proposés.

Exemple

L'ouverture de l'espace solidaire Agnès Varda à Nantes

Carte d'identité de la collectivité

Commune de Nantes

- Population : 309.346 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 3,49€/m³
- Porteur de la mesure : Direction de l'inclusion sociale (CCAS)

Inauguré le 16 mars 2020 après quatre années de réflexion et de co-conception avec les usagers, l'espace municipal Agnès Varda regroupe dans un lieu unique les services historiques de bains-douches et de restauration sociale de la Ville de Nantes, ainsi qu'un accueil de jour pour adultes et 30 consignes à bagages. Conçu pour répondre à une demande accrue, améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires et limiter leurs déplacements grâce à une offre regroupée, l'établissement est accessible gratuitement à toute personne en difficulté économique ou sociale en possession d'une carte délivrée par le CCAS de la Ville.

Ouvert de 8h30 à 15h30 en semaine, et jusqu'à 14h30 le samedi, l'espace hygiène du centre reçoit entre 80 et 200 personnes par jour (130 en moyenne). Il abrite vingt cabines de douche individuelles (dont une pour les familles et deux pour les personnes à mobilité réduite), des lavabos avec miroir, des sèche-cheveux et des sèche-mains. Diverses actions de médiation à la santé et au bien-être sont également proposées par l'établissement, avec une permanence infirmière tous les jeudis, des campagnes régulières de prévention, vaccination et dépistage, ainsi que l'accueil d'un coiffeur et d'une socio-esthéticienne une fois par mois. Des kits d'hygiène (savon, brosse à dents, rasoir, etc.) et un service de nettoyage du linge (assuré par une entreprise d'insertion) sont par ailleurs mis à disposition gratuitement.

D'un coût de construction et de mise en service total de 4,137 millions d'euros, financé par la Ville de Nantes, l'espace Agnès Varda est géré par le

CCAS. Au-delà de la responsable et son adjointe, le site emploie quinze agents pour l'accueil du public, l'entretien des locaux et la restauration, ainsi que quatre travailleurs sociaux assurant le suivi personnel, professionnel et médical des usagers. Le centre compte également une chargée d'animation et de médiation intervenant sur le plan culturel, et travaille en partenariat avec plusieurs associations locales pour l'organisation de sorties ou d'opérations de sensibilisation sanitaire. Il est majoritairement fréquenté par des personnes sans domicile fixe, des demandeurs d'asile et des familles Rom, ainsi que par des individus avec logement en situation de grande précarité.



Photo de l'intérieur de l'espace douche

Outre le relai du CCAS, l'offre proposée par l'espace Agnès Varda est communiquée aux populations précaires par l'intermédiaire des structures socio-associatives locales. Un travail de pédagogie et de lien est mené en parallèle par les équipes de quartier afin de désamorcer les réticences de certains riverains, en les invitant par exemple à participer à des ateliers organisés sur le site.

➔ **Contact** : espace.agnesvarda@mairie-nantes.fr / 02 40 41 53 00

➔ **Pour en savoir plus** : <https://metropole.nantes.fr/actualites/2020/egalite-sante-solidarite/agnes-var-da-espace>